

Conseil communal de Jalhay du 28 mars 2022

17 points ont été présentés en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé la première modification budgétaire 2022 de la commune lié à l'achat de la maison à Tiège en janvier destinée à reloger une famille de sinistrés suite aux inondations de 2021.
- approuvé les conditions et le mode de passation des marchés publics de services relatifs à une convention d'étude avec un géomètre (montant : 158.322 € TVAC) et avec un architecte (montant: 143.083 € TVAC), ainsi qu'à la mission de coordination projet et réalisation des travaux aux bâtiments communaux et en voiries (montant : 42.350 €) pour les années 2022 à 2024.
- adopté les conditions concernant la remise en location du droit de chasse en forêt communale des lots n° 1 « Hazinelle » et n° 2 « Hatrai » du 1er juillet 2022 au 30 juin 2027, les chasseurs précédents n'ayant pas rempli leurs obligations...
- approuvé le plan d'actions et la grille de décision dans le cadre d'actions locales « zéro déchet » durant l'année 2022.
- décidé d'adhérer à l'Asbl Groupement d'Informations Géographiques (G.I.G.) qui a un programme pour la gestion des cimetières intéressant fortement notre commune et a désigné un membre à l'Assemblée générale (Michel Parotte).
- désigné un nouveau membre effectif (André Callewaert) à la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.).
- approuvé le rapport annuel 2021 de la commission locale de développement rural dans le cadre de l'opération de développement rural (O.D.R.).

Le Conseil communal a pris connaissance :

- de la démission de 5 membres (Francine Pirnay, Guillaume Poncelet, Jérémy Wuidart, Julien Lecloux et Raymond Baltus) de la Commission locale de développement rural.
- du rapport d'activités 2021 du Conseiller en énergie.
- du rapport relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des Provinces, Communes, CPAS et associations de services publics à la date du 31/12/2021. Notre commune emploie 4 personnes qui présentent un handicap (soit 3 équivalents temps pleins).

Malgré l'avis négatif de l'opposition souhaitant l'achat d'un véhicule neutre au niveau de l'empreinte écologique, le Conseil a approuvé l'acquisition d'une camionnette (moteur diesel) en vue de remplacer le vieux Fiat Ducato du service des travaux (Montant : 54.414 € TVAC).

En fin de séance, le bourgmestre nous a apporté une information concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens dans notre commune. Les logements mis à disposition doivent être salubres. Chaque membre de la famille accueillante doit présenter un extrait de casier judiciaire. Il y a une charte éthique à respecter pour l'accueillant et une charte en ukrainien pour les réfugiés. 20% du revenu d'intégration serait en principe rétribué à l'hébergeur. Il est recommandé de contacter le CPAS avant d'entreprendre toute démarche. Notre commune compte 29 propositions de logement ; concrètement, 8 personnes ont été inscrites à Sart, 3 à Solwaster et 3 sur le Wayai...

Dans les divers, nous apprenons qu'une nouvelle bibliothèque sera construite sur un terrain à proximité de l'école de Sart ; entretemps, l'ancienne bibliothèque du bâtiment du CPAS sera déplacée dans des anciennes classes situées au sous-sol de l'école avec un accès extérieur.

Luc Becker,

Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)